



Que faire après l'école pour trouver du travail ?

Tu as fini l'école
et tu veux chercher du travail.

Il faut faire certaines démarches.
Des démarches ce sont des choses à faire
pour pouvoir trouver du travail.



Attention, il faut faire ces démarches dans l'ordre !

1. Quand tu as terminé l'école secondaire
tu dois t'inscrire au Forem
comme **demandeur d'emploi**.

Le Forem c'est le service qui aide à trouver du travail.
Un demandeur d'emploi c'est quelqu'un qui cherche du travail.

forem

Tu peux t'inscrire par internet
en allant sur le site : www.leforem.be.
Ou tu peux aussi t'inscrire par téléphone
en appelant le 0 8 0 0 9 3 9 4 7.
C'est gratuit d'appeler ce numéro de téléphone.

avec le soutien de





Quand tu es inscrit,
ton **stage d'insertion professionnelle** commence.
Ce stage, c'est une période qui dure plusieurs mois.
Pendant ce temps-là tu ne reçois pas l'argent du chômage
si tu ne travailles pas.
Le chômage c'est quand tu reçois de l'argent
si tu n'as pas trouvé de travail.



2. Tu vas recevoir une **lettre** du Forem.
Le Forem dit que tu es bien inscrit
comme demandeur d'emploi.
Tu dois bien garder ce papier.



Le Forem te demande de remplir un **document**.
Ce document s'appelle C 109 / 36.
C'est un document de l'ONEM.
L'ONEM c'est l'**O**ffice **N**ational de l'**EM**ploi.
L'ONEM est le service qui s'occupe du chômage.



3. Tu vas recevoir **une autre lettre** du Forem
environ 3 mois après ton inscription
comme demandeur d'emploi.
Dans la lettre, il y aura le nom d'une personne.
C'est un **conseiller**.



C'est une personne qui va te donner un rendez-vous
pour te connaître et t'aider à trouver du travail.
Il y a des conseillers spéciaux
pour les personnes avec un handicap.



avec le soutien de





C'est important de leur dire que tu as été dans une école adaptée à ton handicap. Tu dois prendre ta carte d'identité et les papiers de ton école pour aller au rendez-vous.



Pendant le rendez-vous, tu vas écrire une liste de choses à faire pour t'aider à trouver du travail. Tu vas écrire cette liste avec ton conseiller. Il faut bien faire tout ce qui est écrit sur ta liste !



4. Tu vas avoir un **rendez-vous avec ton conseiller** environ 5 mois après ton inscription comme demandeur d'emploi.

Le conseiller va regarder si tu as bien fait les choses de ta liste. Tu dois apporter tous les documents. Par exemple, si tu dois suivre une formation tu dois apporter le papier qui dit que tu as été à la formation.



5. Tu vas encore avoir un **rendez-vous avec ton conseiller** environ 10 mois après ton inscription comme demandeur d'emploi.

Le conseiller va regarder si tu as bien fait les choses de ta liste. Tu dois toujours bien apporter tous les documents.



avec le soutien de



6. Ton stage d'insertion professionnelle est terminé.

Si tu n'as pas encore trouvé de travail et si ton conseiller est content de toi, tu pourras demander le chômage.



7. Quand ton stage d'insertion professionnelle est terminé ou que tu as trouvé du travail, il faut t'**inscrire** à deux endroits :

- À une **mutuelle**.
Avant tu étais inscrit avec tes parents à la mutuelle. Maintenant tu dois être inscrit tout seul à la mutuelle.



.....

- A un **syndicat** ou à la **CAPAC** pour recevoir le chômage. Ce sont des services qui défendent les travailleurs et qui payent le chômage.

.....

avec le soutien de

